

REPUBLICQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

LOI N° 1/ 08 DU 26 MARS 2014 PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD BILATERAL SUR LES SERVICES AERIENS ENTRE LE GOUVERNEMENT DE L'ETAT DU QATAR ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI, SIGNE LE 19 MAI 2012 A DOHA

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu l'Accord bilatéral sur les services aériens entre le Gouvernement de l'Etat du Qatar et le Gouvernement de la République du Burundi, signé le 19 mai 2012 à Doha ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté ;

PROMULGUE :

Article 1 : La République du Burundi ratifie l'Accord bilatéral sur les services aériens entre le Gouvernement de l'Etat du Qatar et le Gouvernement de la République du Burundi, signé le 19 mai 2012 à Doha.

Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

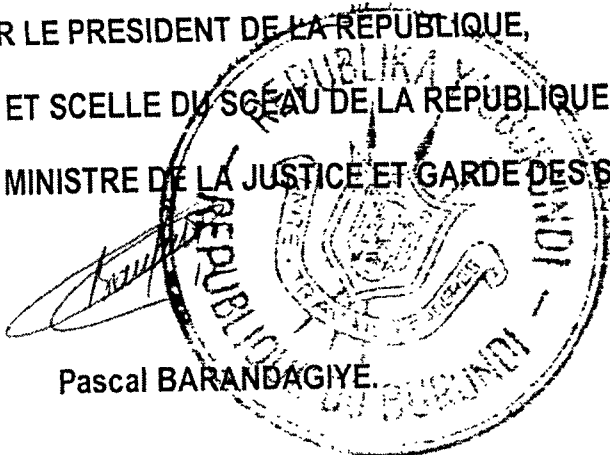
Fait à Bujumbura, le 26 mars 2014,

Pierre NKURUNZIZA

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
VU ET SCÉLÉ DU SCÉLÉ DE LA REPUBLIQUE,
LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCÉLÉ,

Pascal BARANDAGIYE

Signature: NKURUNZIZA
26.3.2014



REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**INSTRUMENT DE RATIFICATION DE L'ACCORD BILATERAL SUR LES SERVICES AERIENS
ENTRE LE GOUVERNEMENT DE L'ETAT DU QATAR ET LE GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE DU BURUNDI, SIGNE LE 19 MAI 2012 A DOHA**

Nous, Pierre NKURUNZIZA,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ;

Ayant vu et examiné l'Accord bilatéral sur les services aériens entre le Gouvernement de l'Etat du Qatar et le Gouvernement de la République du Burundi, signé le 19 mai 2012 à Doha ;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses dispositions, conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé.

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de Ratification revêtu du Sceau de la République.

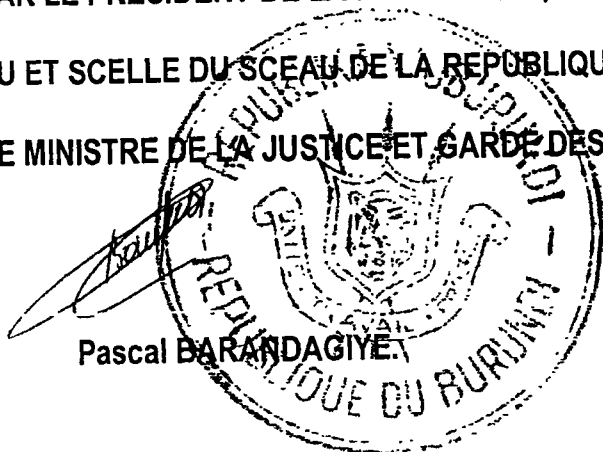
Fait à Bujumbura, le 26 mars 2014,

Pierre NKURUNZIZA

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCHELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,



Pascal BARANDAGIYE